

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO****Séance du Bureau communautaire du 11 octobre 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

**Décision n °B 11.10.2022-01****RESSOURCES HUMAINES****OBJET – Actualisation du tableau des effectifs****Nombre de membres :**

↪ En exercice : 16  
 ↪ Présents : 14  
 ↪ Représentés : 0  
 ↪ Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 16 heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle Sèvre au siège de la communauté d'agglomération à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU

**Date de la convocation :**

5 octobre 2022

**Secrétaire de séance :**

Mme Véronique  
NEAU-REDOIS

**Étaient présents :**

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE
CLISSON	
GETIGNE	M. François GUILLOT
GORGES	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN

**Absents excusés :**

CLISSON	M. Xavier BONNET
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU

**Décision n °B 11.10.2022-01****RESSOURCES HUMAINES****OBJET – Actualisation du tableau des effectifs****Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président****EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L313-1 du Code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le tableau des effectifs est régulièrement remis à jour pour tenir compte des orientations communautaires, des nouveaux besoins à satisfaire, des évolutions des missions de services ou de certains postes.

En conséquence, afin de répondre d'une part aux besoins en cours des services et, d'autre part, d'adapter les moyens, il convient d'actualiser le tableau des effectifs et de procéder à des réajustements en raison des recrutements en cours et des évolutions de carrières des agents (promotion interne et avancements de grades).

Afin de répondre aux besoins de services, Monsieur le Président propose donc au Bureau communautaire la création des postes suivant au Tableau des effectifs :

**Ø Pour la filière administrative :**

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (28h/35h) pour le recrutement d'un chargé de location et de marketing au sein de l'Espace Culturel Le Quatrain, poste pourvu dans le cadre d'une mobilité interne

**DECISION**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la Fonction publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 14</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

**CREE** au Tableau des effectifs les postes suivants :

**Ø Pour la filière administrative :**

- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (28h/35h)

**MODIFIE** comme suit le Tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/10/2022		EMPLOIS STATUTAIRES				Effectifs occupés par un contractuel	
FILIERE	GRADE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus		
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des Services à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	0	1	0	
	Directeur Général Adjoint à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0	
	Attaché hors classe à temps complet	A	2	1	1	0	
	Attaché Principal à temps complet	A	6	3	3	1	
	Attaché Territorial à temps complet	A	19	7	12	0	
	Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet	B	3	2	1	0	
	Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet	B	4	2	2	2	
	Rédacteur territorial à temps complet	B	4	2	4	0	
	Rédacteur territorial à temps non complet 24,5h	B	1	1	0	0	
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps complet	C	16	12	4	0	
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps non complet-28H00	C	1	0	1	0	
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps non complet-28H00	C	2	2	0	0	
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps complet	C	11	10	1	1	
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe TAC 28H	C	1	0	1	0	
	Adjoint administratif à temps complet	C	8	7	1	0	
	Adjoint administratif à temps non complet 31h30	C	2	1	1	0	
	Adjoint administratif à temps non complet 28 H 00	C	2	1	1	0	
	Adjoint administratif à temps non complet 24 H 30	C	1	1	0	0	
	Adjoint administratif à temps non complet 17 H 30	C	1	0	1	0	
	<b>Sous total</b>		<b>88</b>	<b>53</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	
MEDICO-SOCIAL, SECTEUR SOCIAL	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 28h	A	1	1	0	0	
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet 35h	A	1	1	0	0	
	Educateur de jeunes enfants à temps complet	A	4	1	3	2	
	Educateur de jeunes enfants à temps non complet 28 H 00	A	3	2	1	0	
	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet 17 H 30	A	1	1	0	0	
	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet 21h 00	A	1	0	1	0	
	<b>Sous total</b>		<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	
TECHNIQUE	Directeur général de Services techniques à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0	
	Ingénieur Principal à temps complet	A	8	3	2	0	
	Ingénieur à temps complet	A	11	5	6	0	
	Technicien Principal de 1ère classe à temps complet	B	4	1	3	0	
	Technicien Principal 2ème classe à temps complet	B	6	2	4	2	
	Technicien à temps complet	B	5	3	2	2	
	Agent de maîtrise à temps complet	C	3	3	0	0	
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	C	13	12	1	0	
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	C	6	2	4	0	
	Adjoint technique à temps complet	C	10	8	2	0	
	Adjoint technique à temps non complet 28 H 00	C	1	0	0	0	
	Adjoint technique à temps non complet 21 H 00	C	1	1	0	0	
	<b>Sous total</b>		<b>64</b>	<b>40</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	
	Educateur Principal de 1ère classe des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	2	2	0	0	
	Educateur Principal de 2ème classe des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	3	2	1	0	
	Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	10	1	9	5	
	<b>Sous total</b>		<b>15</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe à temps complet	C	1	1	0	0	
	Animateur principal de 2ème classe à temps complet	C	1	0	1	0	
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet	C	1	0	1	0	
	<b>Sous total</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
Déclassement 30/06/2022	TOTAL		177	103	76	0	25

Postes occupés

Postes occupés	103	Contractuels	25
		<b>TOTAL C.A.</b>	<b>128</b>

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/10/2022

128

DIT que les crédits afférents à la présente décision seront inscrits au budget.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,

Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Véronique NEAU-REDOIS